

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Méditation en zig-zag sur la gauche et la droite

L'homme de droite s'afflige de la décadence. L'homme de gauche se réjouit du progrès. Le premier est pessimiste, traditionnel, conservateur, parfois réactionnaire. Le second est réformiste ou, s'il est pressé, révolutionnaire.

La droite libérale est favorable aux libertés individuelles et la gauche à l'égalité. La première veut des impôts réduits au minimum nécessaire pour que l'Etat puisse assurer l'ordre dans les rues et protéger les frontières. Pour la gauche, l'impôt sert à répartir les richesses. L'Etat est chargé d'établir l'égalité en toute chose. Les barrières entre les riches et les pauvres, les nationaux et les étrangers, les hommes et les femmes doivent être remplacées par la solidarité universelle.

Pour la droite libérale, le bien commun, s'il existe, résulte de l'affrontement des libertés individuelles. Pour la gauche socialiste, il est le couronnement d'une organisation rationnelle de la société.

Les libéraux conservateurs limitent l'égalité aux droits politiques. Ils constituent une classe sociale traditionnelle aisée, mesurée, enracinée. Attachés au fédéralisme et à l'indépendance de la Suisse, ils ont le sens du service à la communauté. La religion protestante leur fournit un cadre moral qui règle l'affrontement des individus. Ils sont en voie de disparition.

Les néo-libéraux rejettent tout ce fatras. Ils ne croient qu'au jeu du marché. Ils ne sont pas fédéralistes, car les frontières cantonales restreignent le jeu du marché. Ils ne sont pas syndicalistes, car les ententes entre partenaires sociaux freinent le jeu du marché. En ce qui concerne l'indépendance suisse, disons qu'ils n'y sont pas opposés, pour autant qu'elle n'empiète pas sur le jeu du marché. Si l'enracinement et l'esprit de mesure caractérisent le libéral de droite, ces libéraux-là ne sont pas de droite.

La libéralisation, c'est-à-dire la suppression des entraves au jeu du marché, engendre une bureaucratie supplémentaire chargée de démasquer les ententes illicites, les entraves techniques à la libre circulation des biens et les préférences nationale, régionale ou locale dans l'attribution des marchés publics. Ce libéralisme bureaucratissant n'est pas étonnant: tout excès, de gauche comme de droite, gonfle inévitablement l'appareil étatique.

La doctrine du parti radical est un composé de souci social et de liberté économique. Ce parti fut longtemps, dans le Canton, le parti du gouvernement par excellence. Depuis quelques décennies, il se contente de gérer la dérive socialisante du pouvoir. Au lieu de soutenir l'initiative «Ecole 2010», par exemple, il a préféré servir de supplétif au parti socialiste, reconnaissant indirectement la suprématie idéologique et politique de son adversaire électoral.

C'est que, comme l'a rappelé M. Denis Ramelet dans son commentaire¹ paru sur le site www.lesobservateurs.ch, la faiblesse congénitale de toute droite

est d'être une ancienne gauche. Les libéraux de 1830 et les radicaux de 1848 étaient de gauche. La droite se sent toujours faible face à des gens de gauche plus fidèles qu'elle-même à ses propres principes.

Aujourd'hui, le parti socialiste vaudois prend insensiblement la place du grand vieux parti. Nous écrivons *insensiblement* en pensant à l'absence de réaction des bourgeois alors qu'ils viennent de perdre la majorité au Conseil d'Etat. Pourtant cela va déterminer de profonds changements de politique en matière sociale et financière, mais aussi en ce qui concerne les nominations du haut en bas de l'administration.

Le parti socialiste est lui aussi un parti de masse et de gouvernement. Il a des relais dans l'ensemble de la société. On peut aujourd'hui y entrer sans motif idéologique, simplement pour faire carrière.

Comme ce fut le cas du parti radical de la grande époque, son idéologie s'est déjà atténuée et s'atténuera encore, car le pouvoir place celui qui le détient face à des problèmes auxquels l'idéologie n'apporte pas de solutions satisfaisantes.

La question européenne a fait apparaître une convergence entre le libéralisme mondialiste et le socialisme internationaliste: le premier a accepté l'idée de filet social et le second s'est rallié à la notion de profit, lequel rend possible les prélèvements fiscaux nécessaires à la redistribution. C'est que le libéralisme moderne et le socialisme sont l'un et l'autre des éconismes. Ils abordent l'un et l'autre la politique en fonction de considérations prioritairement économiques.

Le parti démocrate chrétien, autrefois divisé entre une aile catholique conservatrice de droite et une aile chrétienne sociale de gauche, se recroqueville aujourd'hui dans un centre tiède et mou.

L'Union démocratique du centre est-elle d'extrême-droite? Elle frise le code avec sa communication passionnelle et brutale. Mais le terme *extrême* devrait être réservé aux partis et mouvements qui prônent la révolution violente, tels les marxistes ou les néo-nazis.

L'UDC hésite constamment entre le protectionnisme et le libéralisme. Comme le disait franchement M. Blocher à propos de la libre circulation: «En tant qu'entrepreneur, je suis pour, en tant que patriote, je suis contre.» Pour ce qui est des souverainetés cantonales, un parti suisse à la conquête du pouvoir ne peut pas être fédéraliste. Aussi l'UDC est-elle déchirée entre un sentiment fédéraliste et une pratique unitaire.

Quant au fascisme, il est d'extrême-quoi? Etatiste, socialiste et planificateur, il est à gauche. Mais en tant qu'il est spécifiquement italien plutôt qu'universel, il se place à droite. On peut aussi dire qu'il fut une tentative, ratée, de réconcilier la droite nationaliste et la gauche sociale.

Le communisme est une doctrine historique sociale, économique et politique

qui prétend rendre raison de tout, y compris de l'avenir. C'est aussi une pratique révolutionnaire. C'est encore un messianisme. Aux commandes, il est nationaliste et impérialiste. Comme pour le fascisme, l'échelle gauche droite perd ici beaucoup de son intérêt. On la remplacerait avantageusement par une échelle allant du pouvoir modéré au pouvoir absolu.

Le gauchisme étend la structure de la lutte des classes à l'ensemble des relations d'autorité, femmes contre hommes, enfants contre parents, employés contre patrons, soldats contre officiers, prêtres contre évêques, évêques contre pape, etc. Les communistes considèrent les gauchistes comme des romantiques immatures et des auxiliaires du capitalisme à qui ils fournissent des prétextes pour renforcer la surveillance policière: les gauchistes sont des alliés objectifs de la droite.

Et où placer les libertaires, ces individus qui, rejetant toute règle et tout dogme, sèment le trouble dans quelque mouvance idéologique qu'ils se trouvent? Chaque mouvance en fait des supôts de la mouvance opposée.

Les libertaires de Mai 1968, pratiquant l'entrisme à outrance, se glissèrent dans les coulisses du pouvoir. Ils prirent une influence déterminante dans l'armée, l'Eglise, l'Ecole et les institutions politiques, tout en revendiquant de surcroît le monopole de la contestation. Peu de tyrans auront été aussi bornés, despotiques et sûrs d'eux que ce pouvoir libertaire.

Les écologistes ont lié leur destin à celui de la gauche. Pourtant leur méfiance à l'égard du progrès les situe à l'opposé de l'optimisme rationaliste et technique des socialistes.

Il est vrai qu'un certain technocratie écologique s'installe en Suisse, symbolisé par ces oiseaux qu'on bague ou munit d'une puce avant de les relâcher pour tout connaître de leur vie «sauvage», symbolisé aussi par l'inventable paperasse écologique dont l'administration vaudoise inonde les paysans. Cet interventionnisme méticuleux est assez éloigné du retour innocent à la nature profonde et mystérieuse.

Il reste que le retour à «la terre qui ne ment pas» n'est pas un thème réservé à la gauche. L'Action nationale, classée à l'extrême-droite, était authentiquement écologiste. Le rattachement de l'écologie officielle à la gauche repose sur la haine commune du libéralisme, destructeur à la fois de la nature et de la solidarité.

Il faudrait encore classer les anarchistes, les *lobbies* religieux et économiques, les régimes plébiscitaires, les partis de l'union, les *Black Blocs*, le parti des automobilistes, les partis monarchistes, les totalitarismes, que sais-je... Mais le couple gauche droite ne permettrait pas de rendre à chacun son dû.

Quant à nous, nous accordons une certaine valeur pratique à l'échelle gauche droite, mais, connaissant ses limites et ses ambiguïtés, nous préférons juger de cas en cas si un individu ou un parti agit en fonction du bien commun vaudois. Si oui, et quelle que soit son appartenance de gauche ou de droite, nous le soutenons et travaillons avec lui sans états d'âme.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ <http://www.lesobservateurs.ch/politique/vomir-ludc-et-faire-gagner-la-droite-de-irresponsabilite-politique-de-la-droite>

Les Marches du Pays Entre l'Avançon et la Grande Eau

Après la découverte des Aiguilles de Baulmes en 2011, l'organisateur des Marches du Pays propose cette année aux lecteurs de *La Nation* une excursion dans le Chablais vaudois.

Itinéraire: Fontanaz-Seulaz – Les Posses – Forchex – Glutières – Plan d'Essert – Verchiez – Saint-Triphon – Ollon

Date: samedi 5 mai 2012 (en cas de mauvais temps, renvoi au samedi 12 mai)

Durée: environ six heures de marche

Points forts:

- Le Vallon de la Gryonne
- Présentation d'Ollon au Moyen Age
- Le Chemin de Provence
- Visite des ruines de Saint-Triphon

Renseignements:

Les personnes intéressées s'adresseront à:

La Nation, rédaction et administration:

place Grand-Saint-Jean 1, case postale 6724, 1002 Lausanne

tél. 021 312 19 14 (de 8h-10h), courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch,

ou consulteront directement notre site (descriptif et photos):

www.ligue-vaudoise.ch

« Mamans de l’amour »

Le 14 mars, le Conseil des Etats a adopté une motion de sa commission des affaires juridiques demandant que toute personne adulte, quelle que soit sa situation à l’état civil ou le mode de vie affiché, puisse adopter un enfant. Cette motion visait en particulier à permettre l’adoption des enfants d’un éventuel partenaire enregistré. L’affaire est maintenant entre les mains du Conseil national. Il revient à ce dernier de transmettre ou non la motion au Conseil fédéral, pour que s’ensuive un projet de loi.

Le jour où le Conseil des Etats se prononçait, *Le Temps* publiait un article de Mme Marie-Pierre Genecand, « Mamans de l’amour ». Il vaut la peine d’en citer un large extrait :

L’adoption, Nathalie et Shirley [« prénoms fictifs »] y ont pensé avant la procréation assistée. Mais, pour l’instant, la Suisse interdit l’adoption aux couples homosexuels alors qu’elle l’autorise aux célibataires. Pourtant les deux femmes sont stables, pacsées depuis 2007. Elles se sont même mariées en 2004 au Canada, un des rares pays qui autorisent le mariage homosexuel. « On a fait une grande fête avec la famille et les amis, c’était très chaleureux et l’occasion d’unir nos destins devant de nombreux témoins ! »

Elles sont comme ça Shirley et Nathalie : très simples et traditionnelles. L’une est manager dans une multinationale, l’autre est cheffe de projet dans le social. De bons salaires à la clé, garants de sécurité. L’argent leur a aussi été nécessaire dans leur croisade

pour devenir mères. « Il a fallu plus de dix essais pendant deux ans pour que Clara vienne au monde. Avec les voyages en Espagne [pays qui, contrairement à la Suisse, autorise l’insémination artificielle hors mariage (hétérosexuel)] et les séjours, l’opération a coûté au moins 40 000 francs », estime Shirley, qui évoque aussi le stress et la mise sous pression « alors qu’une clinique proposait le même service dans notre quartier à Lausanne ! ». Pour la deuxième petite fille, Tania, les choses se sont passées plus facilement, mais, là aussi, il a fallu se rendre plusieurs fois en Espagne.

Peu importe. Aujourd’hui, les deux jeunes femmes savourent leur bonheur d’être mères. Et, conformément aux recommandations du Conseil fédéral dans son message du 21 février dernier (LT du 22.02.2012), l’état civil vaudois a enfin reconnu l’adoption de Clara que Nathalie avait faite en 2009 aux Etats-Unis, lieu d’origine de sa compagne. « Jusque-là, si quelque chose arrivait à Shirley, je n’avais aucun droit sur ma fille aînée en Suisse, aucun lien officiel avec elle », dénonce la jeune femme. Qui attend dans la foulée que l’état civil vaudois reconnaisse l’adoption de sa deuxième fille, décrétée par l’administration américaine à Noël 2011.

Et la motion du jour discutée aux Etats, qui demande d’accorder l’adoption sans restriction aux homosexuels ? « Nous avons participé à la campagne de sensibilisation lancée par Pink Cross et l’association 360° qui consistait à

envoyer des lettres avec photos de nos enfants à des politiciens, explique Nathalie. Nous avons adressé vingt mises, nous avons reçu deux réponses positives. De Luc Recordon et Jacques Neiryck. »

Le combat risque d’être encore long, d’autant qu’il pose des questions de fond, et implique de vrais changements de civilisation. Qu’en est-il du modèle masculin lorsque les deux parents sont des mamans ? Et que diront Nathalie et Shirley lorsque Clara, puis Tania demanderont comment elles ont été conçues ? « Nous restons très simples. Aucune de nous deux n’essaie de jouer le rôle du père ou du tiers séparateur », répond Nathalie. « Quant au récit de leur procréation, on le dévoilera à nos filles lorsqu’elles poseront des questions. »

Avant la procréation, les deux jeunes femmes n’ont pas redouté les conséquences psychologiques de ce choix, car « plusieurs études montrent que les enfants de parents homosexuels sont aussi bien intégrés que les autres ». [D’autres études affirment le contraire.] Elles craignaient plus le regard de la société. Elles sont rassurées. « A l’exception d’une réaction hostile, tout le monde – voisins, famille, amis – a très bien réagi. Les grands-parents sont fous de joie, les oncles et tantes, ravis, personne n’est choqué ou mal à l’aise. »

La crèche qui accueille Clara a même la délicatesse de proposer des jeux de rôles où les enfants ont parfois deux mamans. Et, à la Fête des mères,

Shirley et Nathalie, qui se font appeler maman et mami, reçoivent chacune un cadeau. Les éducatrices de la crèche ont tout de même pris une précaution : elles ont demandé aux deux jeunes femmes ce qu’elles devraient répondre si Clara les questionnait sur son « papa ». « Nous les invitons à dédramatiser, à dire qu’il y a plein d’enfants de parents divorcés ou de mères célibataires qui ne grandissent qu’en présence de leur seule maman. Le papa n’est pas une fatalité. »

Un tel texte pourrait se passer de commentaire, tant le ton en est éloquent. Remarquons tout de même que le traitement spécial dont « bénéficient » les deux enfants en garderie – à qui on cache sciemment le rôle du père – et la complaisance de l’entourage sont justifiés par un constat navrant : celui du naufrage du modèle familial standard. Comme si la multiplicité des divorces et autres séparations justifiait l’insémination artificielle de lesbiennes « stables ». Il est permis de douter que la logique trouve son compte dans cette démonstration. Ceci dit hors de toute volonté polémique.

Pour mémoire, la loi sur le partenariat enregistré a été acceptée en votation populaire en 2005. Elle interdit aux couples homosexuels d’adopter. Lors de la campagne, *La Nation* s’était prononcée contre. Notre journal avait prévu que les revendications actuelles constituaient la suite logique du « Oui ». Ceci dit hors de toute volonté revancharde.

P.-F. V.

Revue de presse

La mémoire courte

Sous le titre « Exonérations fiscales : arrêtons de crier au loup ! », Pierre-Alain Mercier, ancien syndic de Tolochenaz, écrit dans 24 heures du 30 mars :

La polémique qui agite la classe politique vaudoise reflète une désinformation découlant d’une médiatisation axée sur le seul aspect de l’impôt.

[...] Alors que la majorité de ceux qui s’offusquent étaient encore sur les bancs de l’école ou de l’Université, la Confédération et les cantons ont pris des mesures pour diversifier le tissu économique. [...] Au milieu des années 1990, le taux de chômage atteignait des sommets.

Même la gauche doit comprendre qu’il faut créer de la richesse avant de la distribuer et que, si payer son impôt, c’est bien, créer des emplois dans le monde concurrentiel où nous vivons, c’est encore mieux.

Qui peut regretter l’époque où le Canton accumulait les déficits et où le Développement économique vaudois se voyait reprocher l’insuffisance de ses résultats ?

Ph. R.

Défense du pays

Président de la Société suisse des officiers, Denis Froidevaux s’exprime avec clarté dans 24 heures du 30 mars :

Depuis plus de vingt ans, la polémique sur la politique de sécurité fait rage dans notre pays, avec des convulsions exacerbées lors de décisions-clés. C’est la démonstration que les vraies questions n’ont pas été abordées et que nous avons un problème de choix politique quant à notre propre sécurité.

Force est de constater que nous sommes dans l’incapacité de discerner avec objectivité les réalités du monde moderne en termes de risques, et donc de définir nos intérêts stratégiques.

Il y a d’abord le postulat de l’absence de menaces, selon lequel nous vivons dans un monde figé, où la paix est un acquis durable ; il suffirait tout au plus de reconstruire une armée le moment venu. [...]

Cette approche relève, au mieux, de la naïveté et, au pire, de l’irresponsabilité ; elle ne constitue pas une attitude crédible vis-à-vis de la population de notre pays et de son patrimoine.

[...] En termes de moyens, on constate que les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 45 % au cours des dernières années... Il est donc patent que, passé l’euphorie des années 1990, on s’arme à nouveau à tour de bras dans le monde. Le tout est de savoir dans quel but. [...]

Je souhaite une politique de sécurité responsable, prenant en compte les tendances lourdes en matière d’incertitudes, une armée de milice synonyme de solidarité, qui dispose de moyens en adéquation avec ses missions, et à même de répondre à l’ensemble du spectre des risques, dangers et menaces après une courte préparation.

La Confédération ne peut rester neutre et indépendante sans assumer sa sécurité, et donc sans en payer le prix.

Ph. R.

On centralise... et puis on pleurniche

Dès qu’un problème se pose, la pente naturelle de tous les esprits dits progressistes est de dépouiller les cantons de leurs compétences souveraines et de les confier à la Berne fédérale. Or, cet abandon de souveraineté cantonale n’est pas sans conséquences. Nous releverons à ce sujet ces lignes du rédacteur en chef de *L’Hebdo*, M. Alain Jeannot (« Génie helvétique en péril », 22 mars) :

[...] Il y a sous le vernis confédéral une nuée de petits et de grands scandales qui, eux, ne font pas rire du tout.

Ils marquent une propension grandissante de la majorité alémanique à s’asseoir sur le respect des minorités [...]

Exemple, la formation des infirmières et des infirmiers. On peut parler dans ce cas d’un fossé béant entre deux conceptions de ce métier. D’un côté, les Romands, qui, depuis 2002, ont opté pour un cursus HES et la possibilité de faire un master, voire un doctorat. Outre l’élévation de la qualité des connaissances, ce système a provoqué un appel d’air spectaculaire dans un secteur en pénurie d’effectifs chronique. [...]

De l’autre côté, les Alémaniques, qui s’accrochent à une vision plus traditionnelle (dépassée ?) de ces professions. Le

Le BPA, c’est zéro

Le Bureau de prévention des accidents (BPA) veut me persuader que j’ai de la chance. Sur le chemin que j’emprunte chaque jour, il l’a placardé trois fois : « Par chance, ils m’ont caché les clés » ; « Par chance, ma copine a appelé un taxi » ; « Par chance, le barman m’en a empêché ».

De la chance ? Ça se discute. Des commensaux qui me piquent mon trousseau, c’est quand même une atteinte à la sphère personnelle. Ma copine ? Elle a peut-être cru bien faire, mais le taxi, c’est moi qui ai dû le payer. Quant à ce barman, il peut se sentir heureux que je ne m’appelle pas Mark Müller ; car il aurait senti ce qu’est une empoignade virile.

D’ailleurs, qu’est-ce qui leur a pris, à tous ces bien-pensants, de me mater de la sorte ? J’avais à peine bu deux verres de Coup de l’Etrier, et rafoncé le second qui est devenu le deuxième : avec ce léger bagage, je n’atteins pas 0,5 pour mille, croyez-en ma longue expé-

pire c’est que désormais, la Confédération veut imposer cette vision à l’ensemble du pays. Aux commandes, l’intransigeante directrice de l’Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie Ursula Renold. [...]

Que ce soit la formation des infirmières, ou le nouveau code de procédure pénale, pour prendre un autre exemple récent, c’est toujours la même chose. On a cru bon de remettre les pouvoirs de décision à l’administration fédérale (qui quoi qu’on fasse sera toujours massivement alémanique). Forte de ses nouvelles compétences, elle impose ses solutions. Alors on pleurniche.

E. J.

rience. Alors, pourquoi cette incommodante tutelle ?

J’ai compris sur le chemin du retour : ils avaient lu, et trop bien lu, les affiches du BPA, qui ne se bornent pas à réciter des slogans, mais proclament en gros caractères : « 0/00 ». Hé oui ! le législateur a fixé 0,5 pour mille, mais les ayatollahs du BPA ne tolèrent pas une goutte de vin. Au nom de quoi se jugent-ils supérieurs à l’autorité légale ? Au nom de quoi veulent-ils me priver de quelques gorgées de chasselas à l’heure de l’apéro ? Au nom de quoi conspirent-ils pour provoquer la ruine de nos vignerons ?

Et comment le BPA finance-t-il cette insane campagne ? Avec les suppléments obligatoires aux primes des assurances obligatoires que je paie chaque année. C’est moi qui lui offre les moyens de me morigéner indûment. De l’automutilation, en somme. Quoi qu’en dise le BPA, je n’ai pas de chance.

J.-F. CAVIN

Une vérité à la carte

L’itinéraire d’un jeune étudiant en théologie est suffisamment exceptionnel pour que la presse s’y intéresse. Quel attrait peut bien avoir une formation si démodée, se demande-t-on? Thomas, seul étudiant en théologie immatriculé à l’Université de Neuchâtel, a donné son témoignage au journal *La Côte*, il y a quelques mois déjà.

D’entrée, il se veut rassurant et balaie les *a priori* gênants qui menacent de le discréditer: *Ce n’est pas parce que tu es en théologie que tu vas tous les dimanches au culte et que la Bible est ton livre de chevet. Il est vrai qu’il y a des gens un peu austères, mais il y a aussi des gros fêtards, comme dans toutes les facultés.* Thomas se défend donc d’être vraiment pratiquant. Il a atterri en théologie après avoir essayé d’autres voies (les lettres, la musicologie) et pense avoir désormais trouvé ce qui lui convient. Il n’est pas question de vocation. Les propos de l’étudiant suggèrent que Dieu est d’abord un concept, plutôt qu’une personne susceptible d’appeler quelqu’un au ministère. D’ailleurs, il n’est pas persuadé qu’il y a quelqu’un là-haut: *Je ne suis pas sûr de l’existence de Dieu. Par contre, je crois dans les messages de l’Evangile.*

Ce qui plaît à Thomas dans son parcours académique, c’est la diversité des cours entre étude de la Bible, philosophie, éthique, apprentissage du grec et de l’hébreu anciens; diversité des opinions également, le partage d’idées dans un esprit d’ouverture permet à chacun d’expliquer la religion telle qu’il se la représente. Pour progresser, il faut apprendre à remettre en question les dogmes comme on remet en question des thèses scientifiques pour faire avancer la science. Cette démarche, qui se veut neutre et objective, exclut bien entendu la foi, comme le précise le futur pasteur: *Notre foi n’est pas intégrée dans nos études.* Dans le même esprit, Thomas enseigne des adolescents lors de camps où un *catéchisme à la carte* est dispensé. Les textes bibliques servent alors d’outil pour aborder différents thèmes d’actualité qui préoccupent les jeunes.

Quant aux débouchés, l’étudiant explique qu’ils sont nombreux car les études de théologie permettent avant tout d’acquérir une méthode. Au terme de sa formation, Thomas sera donc capable de faire preuve d’efficacité, d’organisation et d’esprit d’ouverture, des qualifications alléchantes pour un futur employeur.

On frémit à l’idée que Thomas vise la théologie pratique. C’est pourtant le domaine d’études qui l’intéresse le plus. On ne peut s’empêcher de douter de l’aptitude d’un futur pasteur qui revendique le droit d’être fêtard plutôt que pratiquant, qui n’est pas sûr de l’existence de Dieu et dont le but est de remettre en question l’incontestable. L’esprit d’ouverture et les qualités d’organisateur efficace que son parcours académique lui auront permis d’acquérir semblent le prédestiner davantage à une carrière de jeune cadre dynamique dans une multinationale. On s’interroge sur la manière dont Thomas guidera ceux qui sont angoissés à l’idée de la mort, qui sont chargés par le poids de leur culpabilité, qui passent par le deuil, qui sont dévastés par l’épreuve ou qui se posent des questions existentielles. Comment s’y prendra-t-il pour les apaiser? S’asseoir avec eux pour partager des idées vagues sur sa perception du phénomène religieux ne sera pas satisfaisant!

Le problème, c’est que la formation théologique que dispensent nos universités est à mille lieues de la réalité de la foi (qu’elles ne prennent d’ailleurs

plus en compte) – cette croyance inébranlable, cette ferme espérance, cette adhésion totale aux dogmes bibliques. La foi chrétienne n’est pas une philosophie ou un système de pensée auquel on adhère plus ou moins. Elle est tout autre: elle consiste en une rencontre personnelle avec Dieu qui se révèle à Sa créature. Dans les premiers versets de Jean 14, lorsque l’apôtre Thomas demande au Christ quel est le chemin qui mène à la maison du Père, le Seigneur répond qu’Il est le Chemin, la Vérité et la Vie. Croire en les messages de l’Evangile, c’est croire que Jésus-Christ est la Vérité incarnée, le rayonnement de la gloire et l’expression de l’être de Dieu (Hébreux 1:3). La Vérité n’est donc pas une abstraction, c’est connaître Dieu et vivre dans la communion avec Lui, en Jésus-Christ. Par la foi, le croyant reçoit cette Vérité transcendante comme un tout, comme la révélation de Dieu lui-même.

Exclure la foi des études de théologie, remettre en question ses dogmes et proposer une vérité à la carte revient à dénaturer complètement le christianisme.

COSETTE BENOIT

Nationalité et citoyenneté

Lors de notre entretien du mercredi 14 mars, M. Raphaël Mahaim, député écologiste au Grand Conseil, qui avait soutenu l’année passée l’initiative en faveur du droit de vote des étrangers sur le plan cantonal (rejetée par deux tiers des votants), est venu nous exposer ses arguments, loin de toute échéance électorale.

Dans son exposé très clair, il a séparé les arguments politiques ou plutôt politiciens (les étrangers votent-ils plutôt à gauche?) et les arguments institutionnels, qui seuls nous intéressent ici. Son argumentation institutionnelle repose sur la distinction entre la «nationalité suisse» et la «citoyenneté vaudoise»: rien n’empêche le Canton de Vaud d’accorder la «citoyenneté», c’est-à-dire les droits politiques, sur le plan cantonal à des personnes n’ayant pas la «nationalité» suisse.

Cet emploi des termes «nationalité» et «citoyenneté» nous paraît prêter à confusion. Pour y voir plus clair, commençons par examiner ce qu’il en est dans un Etat unitaire, c’est-à-dire non fédératif, comme la France d’aujourd’hui ou une cité grecque antique. *La nationalité, c’est l’appartenance à la communauté nationale*, le fait d’être Français ou Athénien, et pas simplement le fait de résider en France ou à Athènes. *La citoyenneté, quant à elle, c’est le fait d’être citoyen, de jouir des droits politiques dans un Etat démocratique. La citoyenneté est un attribut de la nationalité dans un Etat démo-*

*cratique*¹. Remarquons que cette attribution n’est pas absolument nécessaire: les mineurs sont des nationaux sans être des citoyens. De même, il serait logique que les nationaux établis à l’étranger voient leur citoyenneté suspendue aussi longtemps qu’ils restent établis hors du territoire national. Selon nous, la nationalité est donc, dans un Etat démocratique, une condition nécessaire, bien que non suffisante, de la citoyenneté.

Les choses se compliquent doublement quand on passe au système fédératif suisse: d’une part à cause des deux niveaux de pouvoir (cantonal et fédéral), d’autre part parce que le droit positif n’est pas tout à fait ce qu’il devrait être aux yeux des fédéralistes que nous sommes. En effet, en l’état actuel des choses, il y a un passeport suisse mais pas de passeport cantonal. M. Mahaim en conclut qu’il y a donc une nationalité suisse mais pas de nationalité cantonale. Du point de vue du droit positif, c’est exact: il y a une «nationalité» suisse et seulement un «droit de cité» cantonal ou «indigénat». Cependant, du point de vue de la nature profonde de la Confédération helvétique, c’est presque l’inverse: la Suisse (comme l’Union européenne) n’étant pas un Etat-nation mais une confédération d’Etats-nations, il y a une nationalité *originale* cantonale, avec son attribut de citoyenneté, et une nationalité *dérivée* suisse (du fait de l’appartenance du canton à la Confédé-

ration), elle aussi avec son attribut de citoyenneté. Chaque Suisse a donc en quelque sorte deux nationalités, l’une cantonale (originale) l’autre suisse (dérivée), ainsi qu’une double citoyenneté cantonale et fédérale, puisqu’il jouit des droits politique tant sur le plan cantonal que sur le plan fédéral.

Les choses seraient peut-être plus claires dans la tête de gens si les journalistes arrêtaient de qualifier de

«nationale» telle ou telle réalité suisse (souvent une réglementation...) qui devrait en réalité être qualifiée de «fédérale».

DENIS RAMELET

¹ Les ressortissants d’Etats non démocratiques, par exemple les Chinois ou les Saoudiens, ne sont pas au sens strict des citoyens.

Une grande heure musicale

Il se passe des événements culturels importants dans ce pays et il n’est pas certain qu’ils soient perçus à leur véritable dimension. En voici un qui n’a pas laissé beaucoup de traces dans nos médias, mais qui mérite d’être relevé, parce qu’il est chargé de sens.

Le 21 mars dernier, l’Orchestre Symphonique et Universitaire de Lausanne (OSUL) a présenté, dans une salle Métropole comble, un concert Beethoven d’une rare ampleur, deux œuvres majeures, que seuls les plus grands orchestres professionnels ont à leur répertoire, la 5^e Symphonie et le 5^e Concerto «L’Empereur», ce dernier avec un jeune soliste suisse très remarquable, Cédric Gremaud, issu de la classe de Brigitte Meyer, du Conservatoire de Lausanne! On imagine sans peine la gageure qui consiste à aborder de tels sommets. Une gageure parfaitement réussie, qui fait honneur à cet orchestre d’amateurs, convaincus, très engagés, prêts à donner le meilleur d’eux-mêmes. Mais cet honneur revient en premier lieu à Hervé Klopfenstein qui, au cours de ces vingt dernières années, a su conduire son ensemble orchestral avec une si haute vision du but à atteindre, sous-tendue par un sens pédagogique aigu et une approche musicale très exigeante.

En réalité, un concert de ce niveau est riche de conséquences et d’enseignements pour plusieurs raisons. Tout d’abord, les exécutants ont été confrontés à deux chefs-d’œuvres qui, même s’ils n’en sont pas conscients, les marquent à vie, au sens où l’entend le terme allemand *Erlebnis*: on ne fréquente pas

impunément un génie comme Beethoven. Ici encore se révèle l’influence du chef sur son ensemble. Un second aspect réconfortant, c’est la présence d’une assistance aussi nombreuse à un tel concert, signe que le recours aux plus grands maîtres de la musique, loin d’être un oreiller de paresse comme le pensent d’aucuns, est une nécessité pour chacun de nous.

Enfin, il faut saluer le fait que, malgré ses fonctions de directeur général de la Haute Ecole et Conservatoire de Lausanne, Hervé Klopfenstein ait désiré conserver une activité de chef d’orchestre, même marginale. Cette double tâche est parfaitement cohérente, car un institut de formation de ce niveau doit être dirigé par un musicien qui ait l’expérience de la vie musicale réelle et pratique. Sa véritable autorité passe par là et l’institution en bénéficie sans aucun doute.

JEAN-JACQUES RAPIN

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Carrara, Morges

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. L’entrée est libre.

Prochains rendez-vous:

11 avril: Vacances de Pâques: pas d’entretien.

18 avril: Ferdinand Lecomte (1826-1899): Un Vaudois chez les Yankees, avec **David Auberson**, historien.

25 avril: «Mourir en Pays de Vaud», l’art funéraire vaudois, avec **Nicolas Alexandre Rutz**, historien de l’art et commissaire de l’exposition «Destin de pierres et de chiffons» au Château de La Sarraz.

L'éducation à l'école

Eduquer consiste à éloigner les enfants du sein maternel, à les extraire du sentiment factice de plénitude et de toute-puissance, à les conduire de la dépendance complète vers l'autonomie relative. L'enfant éduqué accepte de ne plus vivre seul au monde avec sa mère bien-aimée. Il parvient à ne plus importuner autrui par l'expression de ses pulsions. On l'a élevé au-dessus de ses désirs.

L'éducation ne se fonde jamais sur rien. Les éducateurs ont été éduqués. Ils vivent au sein d'une société constituée. En cette matière comme en beaucoup d'autres, point de table rase. Par l'éducation, il s'agit de cultiver les enfants comme une terre sans doute fertile, mais qui dépérirait si on la laissait à elle-même. Le petit homme est de tous les animaux celui qui met le plus de temps à disposer des moyens de sa survie: les éducateurs refusent de l'abandonner à sa déréliction. Il appartient aux parents d'assurer l'éducation de la petite enfance, la plus difficile, celle qu'on rattrape difficilement si elle a été ratée.

De nos jours, éduquer semble ardu. Bien entendu, on trouvera toujours le sociologue de service (un Guéniat...) pour expliquer aux parents que, du temps des Babyloniens ou de Socrate, cela l'était tout autant, qu'on se plaignait déjà que les enfants fussent mal élevés. C'est vrai, mais cet argument des éducateurs «cools» n'aide pas à faire face aux soucis de maintenant, au contraire; il exhorte les parents à tolérer les humeurs de leurs rejetons, à «se remettre en question», à se demander si le laisser-aller d'aujourd'hui n'enfante pas moins de névrosés que la sévérité d'autrefois.

Il ne se passe pas un jour sans qu'on n'ait à déplorer des «incivilités», qu'un professeur n'affirme que les parents «ne font plus leur boulot» ou que le courrier des lecteurs ne rapporte des manquements à la politesse. Les gens s'inquiètent de la mauvaise éducation. La vie en société leur paraît de moins en moins agréable.

L'ennui est qu'on observe simultanément un mouvement contraire.

La société, avide de la paix que produit l'éducation, répugne pourtant à éduquer les enfants en vertu des principes libertaires qui la guident. Selon certains «intervenant», éduquer revient à exercer des pressions intolérables sur un petit être qui ne demande qu'à s'épanouir librement. Au nom de quoi réprimerait-on la charmante spontanéité des enfants? Pourquoi nierait-on leur droit à être eux-mêmes? Ne sont-ils pas nos égaux? Comme l'éducation consiste à brider des comportements nuisibles à la communauté, elle heurte le besoin moderne d'«authenticité», la volonté de «rester soi-même» en toutes circonstances (le «soi-mémisme», selon l'expression forgée par Renaud Camus...).

Les éducateurs, les parents surtout, mais aussi les maîtres d'école, sont captifs de ces tendances contradictoires, déchirés entre les exigences du bien commun et le respect de l'enfant. Que cette opposition soit en grande partie fallacieuse n'effleurant pas leur esprit, ils sont condamnés à se demander sans cesse comment ils se tireront d'embarras. Est-il possible d'éduquer sans brimer, de choyer l'individu sans promouvoir l'anarchie?

Contentons-nous pour l'instant d'esquisser un tableau en nous limitant au cadre scolaire.

Dans les lycées français d'autrefois, l'instruction et l'éducation étaient deux activités distinctes. Les professeurs enseignaient et déléguaient les affaires de discipline au censeur de l'établissement. Aujourd'hui, on entend souvent dire que «les profs sont là pour enseigner, non pour éduquer et perdre leur temps à faire la discipline». En début de carrière, nous avons partagé cette idée, mais nous nous sommes vite persuadés de sa fausseté. Il est impossible d'instruire les enfants sans les éduquer. Qu'on le veuille ou non, les deux opérations sont solidaires. On enseigne une «discipline» aux élèves, ce mot à double sens dit tout.

L'Etat organise l'école. Presque tous les parents y envoient leurs enfants passer de longues journées dès le plus jeune âge. Ils attendent que les maîtres (notamment les maîtresses enfantines et primaires) complètent l'éducation donnée à la maison. Les enseignants ne peuvent pas rester sourds à cette demande d'autant plus que l'étude nécessite des qualités morales: l'attention, la persévérance, la probité, la maîtrise de soi, entre autres. En outre, il faut du calme pour bien étudier – le silence est l'exigence la plus élevée pour les élèves d'aujourd'hui, si habitués au bruit et si angoissés qu'ils sont de sa soudaine absence –, de sorte que le professeur doit établir des règles de discipline. Si, en plus, l'Etat enjoint aux enseignants de former une

élite intellectuelle et morale, objectif auquel il tend plutôt à renoncer de nos jours à cause de la mauvaise réputation du mot «élite», la tâche éducative devient cruciale.

Pour inculquer les vertus nécessaires, l'éducateur dispose d'abord de la parole en ordonnant et expliquant les comportements attendus, et de la force, quand il s'agit de punir les récalcitrants. Ensuite, c'est essentiel, il est l'exemple de ce qu'il attend. Enfin, il met à profit les disciplines enseignées pour éduquer les enfants. Une éducation qui se limiterait à l'enseignement du français, des mathématiques, de la musique, du sport et des vertus exigées par leur apprentissage suffirait à former un homme accompli. Nous aurons précisément à exposer dans ces colonnes quel peut être l'apport de la littérature à la formation des adolescents.

Au terme de cette esquisse, nous annonçons une autre piste de réflexion. Jusqu'à présent, à l'école, l'éducation est restée subordonnée à l'instruction. On a éduqué les enfants pour mieux les instruire. Durant ce printemps, les enseignants vaudois «s'approprient», selon le vocabulaire officiel, les multiples exigences du PER (plan d'étude romand). Le PER dit que «l'Ecole publique assume une mission générale et globale de formation qui intègre des tâches d'éducation et d'instruction [...]». Qu'en est-il en réalité?

Il nous faudra «décrypter» (autre terme à la mode!) ce fameux plan.

JACQUES PERRIN

Le Coin du Ronchon

Changements de la cyberadministration, baisse des impôts, immuabilité de ceux qui nous le disent

Nous voyons passer dans notre courrier une brochure intitulée *Smart governance*, signée par les Dr. Xavier Comtesse et Giorgio Pauletto, Observatoire technologique, CTI, DCTI, Genève. Ne nous demandez pas ce que signifie ce charabia. Nous ouvrons l'ouvrage et y lisons un ample verbiage creux et pédant – apte à impressionner un lecteur facilement impressionnable – sur les *mutations profondes* et les formidables *défis* qui se présentent aux administrations publiques en relation avec l'expansion d'internet.

Il y est question de *collaborations* inéluctables face à un internet *qui n'a plus de frontières*, d'*acteurs* qui *n'appréhendent* pas encore bien certains *concepts*, d'*usagers* qui *participent* à la *création de nouvelles valeurs*, d'administrés qui deviennent *de véritables acteurs du changement*. «Ainsi, *plus personne ne sera en situation de faire face à une simple acception a priori de l'organisation sociétale mais sera amené à endosser véritablement les rôles a posteriori de co-auteur, co-responsable dans un environnement d'intelligence collective.*» Il y a vingt-quatre pages de cette prose.

Explicitationnons cela d'une façon un chouïa plus compréhensible: on nous explique qu'après la mise en ligne de documents administratifs, puis la personnalisation de certaines transactions électroniques avec les administrations, ces dernières vont se trouver confrontées à la phase du *participatif*, où les citoyens peuvent donner leur avis et influencer certaines décisions, et à celle du *transformationnel*, dans laquelle tout

un chacun aura une *force de co-création* permettant de *modifier profondément la notion de bien commun en redistribuant largement les rôles entre l'administration et ses administrés*.

Pour ce qui est des exemples concrets, les auteurs évoquent, entre autres trivialités et broutilles insignifiantes, la possibilité de consulter, voire de «personnaliser» son dossier médical sur internet – de le bidouiller aussi? – ou encore la «réalité augmentée», c'est-à-dire la contribution des citoyens à des bases de données touristiques, routières ou écologiques... qui n'ont strictement rien à voir avec des services administratifs.

Bref, un océan infini de vide absolu.

Ce qu'on en retient de positif, c'est que les citoyens pourraient devenir non plus des victimes mais des *acteurs* de l'administration, en d'autres termes faire *eux-mêmes* le boulot, ce qui devra logiquement aboutir à une diminution *massive* des impôts. Nous insistons: *massive*!

Mais avec qui débattons-nous de cette intéressante question? Car cette publication si savante sur la participation des citoyens, outre qu'elle n'est pas datée, ne contient aucun *impressum*, aucune adresse de l'éditeur, ni électronique ni même postale, qui permettrait de *participer* au débat. Le monde change, l'administration change, mais les experts occupés à penser le monde et l'administration de demain ne changent pas: ils ne s'intéressent pas à de vulgaires détails administratifs.

LE RONCHON

Les officiers se préparent au combat

La Société vaudoise des officiers (SVO) était réunie samedi dernier en assemblée générale au Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne. Elle y a pris les premières mesures exigées par les combats politiques qui s'annoncent.

En effet, l'automne 2013 verra l'initiative du GSsA, des Verts et du PS pour l'abolition de l'obligation de servir soumise au peuple et aux cantons. De plus et en toile de fond, aux côtés des turbulences que traverse aujourd'hui l'acquisition d'un nouvel avion de combat, s'ajoute la volonté, récemment exprimée par le Conseil fédéral, de voir le parlement revenir sur sa décision de septembre 2011. L'armée à 100000 hommes et 5 milliards serait reléguée à l'arsenal, notre gouvernement fédéral y préférant 80000 soldats. Si la Société suisse des officiers (SSO) ose à peine rêver de 120000 hommes¹, elle rappelle par la bouche de son président que 100000 est le strict minimum, le seuil infranchissable².

Le président de la SSO, le brigadier Denis Froidevaux, a motivé les troupes. Il n'a néanmoins pu que relever combien il était difficile pour un officier de voir les autorités auxquelles il a prêté allégeance perdre le sens des priorités. Comment accepter que la Défense soit le seul département fédéral devant supporter depuis plus de dix ans des programmes d'économies? Est-il tolérable que le budget de la Confédération soit multiplié par deux en vingt ans et que le budget militaire diminue, les mêmes prétextes d'économies étant toujours avancés? «La sécurité, la paix et la stabilité ne sont jamais un acquis éternel!», a rappelé le président de la SSO. Nous l'avons toujours affirmé. Que celui qui se croit capable de nous promettre ici-bas la paix éternelle s'avance!

Si l'inconstance de nos autorités continue, menace la SSO, les officiers suisses n'auront d'autre solution que d'aller devant le peuple et les cantons. Une initiative populaire «pour une armée crédible» est presque prète. Mais tout le monde en est conscient: la manœuvre est délicate et tient de la dernière cartouche. Les officiers n'aiment pas s'avancer collectivement sur le terrain politique, c'est une question de loyauté, d'équilibre institutionnel et peut-être même de communication. Cette fois, il semble qu'ils y soient contraints. C'est peut-être aussi cela la milice, mais il conviendra, en temps voulu, d'être prudent au plus haut point.

De son côté, la SVO fourbit ses armes. L'argent restera toujours le nerf de la guerre. C'est la raison pour laquelle elle a décidé samedi de la création d'un fonds «volonté de défense». Il devrait servir dans l'immédiat à soutenir la campagne contre l'initiative de la gauche pour l'abolition de l'obligation de servir.

Souvent les colonnes de ce journal ont affirmé leur attachement à notre armée de milice et à l'obligation de servir, garants d'une politique de neutralité et d'indépendance. Une armée de milice forte est pour la Suisse l'une des conditions décisives de la stabilité, qui est confort, et de la paix, qui est bonheur. La bataille pour l'obligation de servir se prépare. La Ligue vaudoise salue, s'annonce, rentre dans le rang et fait face!

FÉLICIEN MONNIER

¹ Si nous en croyons la prise de position de la SSO du 25 juin 2011; disponible sur www.sog.ch.

² «La Suisse est incapable d'anticiper», *Le Temps* du lundi 26 mars 2012.